

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes de produits et/ou de services et conseils réalisés par la SICA SA ALICOOP – 46 route de La Gasse aux Loups – 79800 PAMPROUPX, concernant la nutrition animale, l'hygiène et la santé animale, les équipements d'élevage, la gestion et le management des élevages, conformément à l'objet social de la société.

Seules des conditions particulières justifiées par une coopération commerciale spécifique peuvent y déroger.

1.2 Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur les conditions générales d'achat de l'acheteur.

1.3 Tout autre document que les présentes conditions générales de vente, notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 – Propriété intellectuelle

Tous les documents (documents techniques, offres commerciales, études, etc.), remis à nos clients demeurent notre propriété intellectuelle exclusive. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de la SICA SA ALICOOP et s'engagent à ne pas les divulguer à aucun tiers. De même, nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de nos marques, logos, signes distinctifs, sans l'accord exprès de notre société et l'engagement de ne pas porter atteinte à son image.

Article 3 – Commandes

3.1 Passation d'une commande : Toutes les marchandises vendues par la SICA SA ALICOOP feront l'objet d'une commande (par écrit, EDI, téléphone...) qui précisera la nature du produit, la quantité, le mode de livraison, le client livré et facturé, le jour de livraison souhaité. L'acceptation expresse ou tacite de la commande par les deux parties vaut contrat définitif. Elle peut donner lieu au paiement d'un acompte.

3.2 Modification : Les modifications de commandes dûment enregistrées, pour changement de date, de tonnage, de destination, de conditionnement, etc., ne pourront être prises en considération que si elles ont été formulées et transmises à la SICA SA ALICOOP au moins 48 heures ouvrables avant la date d'expédition.

Article 4 – Délais de livraison et d'exécution

4.1 Délai :

4.1.1 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment des plans de charge de nos usines, de la disponibilité des produits, des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes.

4.1.2 Le délai de livraison ne court qu'à partir du jour de l'acceptation par notre société du bon de commande ou de la confirmation de commande à la condition que les informations nécessaires à l'exécution de la commande aient été fournies à la même date. En tout état de cause, le délai de livraison est suspendu si et aussi longtemps que le cocontractant n'aura pas satisfait aux obligations mises à sa charge avant livraison au titre de la vente concernée et/ou n'aurait pas satisfait à ses obligations au titre d'un autre contrat avec la SICA SA ALICOOP.

4.1.3 Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

4.1.4 Les clauses pénales figurant sur les documents commerciaux de nos clients nous sont inopposables.

4.2 Transfert des risques : Les marchandises vendues par la SICA SA ALICOOP sont toujours livrables et agréées au départ de nos sites référencés.

Le transfert des risques sur les marchandises vendues par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur tiers ou à la remise au client si celui-ci effectue l'enlèvement des produits en nos sites référencés.

4.3 Transport : Le transport des marchandises commandées au lieu de livraison engendre la délivrance d'un bon de livraison, lequel contient la date de livraison, le nom du client livré et du client facturé, l'adresse de livraison, le mode de livraison, le conditionnement et les caractéristiques des marchandises livrées. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour des faits intervenus en cours de transport (destruction, avaries, perte, vol etc.), même si la SICA SA ALICOOP a choisi le transporteur.

4.4 Réception :

4.4.1 Sans préjudice des dispositions que l'acheteur doit prendre vis-à-vis du transporteur (art L133-3 du code de commerce), en cas de défaut de conformité (notamment vices apparents ou manquants) à la réception des marchandises livrées, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par la SICA SA ALICOOP que si elle est effectuée dans un délai maximum de 8 jours ouvrables.

4.4.2 Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés.

4.4.3 Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès de la SICA SA ALICOOP. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent est effectivement constaté par cette dernière. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.

4.4.4 Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la SICA SA ALICOOP, le client ne pourra demander à notre société que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants à nos frais, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

4.4.5 La réception expresse ou tacite sans réserve des produits commandés par le client couvre tout défaut de conformité.

4.4.6 La réclamation ou les réserves effectuées par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

Article 5 – Prix et modalités de règlement

5.1 Prix : Les ventes de marchandises sont facturées sur la base des tarifs et barèmes en vigueur le jour de la livraison, sauf stipulation contraire. Les barèmes et conditions de vente seront communiqués à tout acheteur qui en fera la demande, dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.

5.2 Paiement : Sauf stipulation particulière, les paiements sont exigibles à l'adresse et à la date mentionnées sur la facture.

Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé.

Les réductions de prix consenties au client quelles qu'elles soient, ne sont définitivement acquises au client qu'en cas de paiement de toutes les factures.

En cas de paiement par chèque, traites, LCR ou prélèvement, seul l'encaissement effectif sera considéré comme valant paiement au sens des présentes conditions générales de vente.

5.3 Exigences de garanties : Toute détérioration du risque crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties au profit de la SICA SA ALICOOP, et/ou d'un règlement comptant ou avant livraison.

A défaut, notre société pourra refuser d'honorer la (les) commande(s) passé(es) et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

5.4 Non-paiement : Tout montant TTC non réglé à l'échéance est passible de plein droit, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, d'intérêts de retard calculés sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, avec un minimum de 9%.

Ces pénalités sont calculées depuis le lendemain de l'échéance prévue de la facture jusqu'au complet paiement, et seront d'office portées au débit du compte du client.

L'indemnité légale de recouvrement à hauteur de 40 euros minimum sera également appliquée de plein droit, cette indemnité pourra être supérieure sur justificatifs.

Les frais de prorogation, de rappel ou d'impayés, seront à la charge des acheteurs.

En outre, la SICA SA ALICOOP se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreintes par jour de retard.

Enfin, la SICA SA ALICOOP pourra refuser d'honorer toute nouvelle commande ou suspendre toute livraison en cours et/ou à venir, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

5.5 Tout retard de paiement, tout changement dans la situation économique du cocontractant susceptible d'entraîner notamment son insolvabilité, tout jugement approuvant un plan de cession partielle ou totale ou prononçant la liquidation judiciaire du cocontractant, permettront à la SICA SA ALICOOP d'exiger le paiement immédiat de toutes les autres livraisons de marchandises, y compris celles restant en commande, ou d'annuler ces dernières par simple lettre recommandée, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 6 – Réserve de propriété

6.1 Le transfert de propriété de nos marchandises est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de celles-ci par le client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

6.2 Le client ne peut en aucun cas nantir ou consentir de sûreté sur ses stocks impayés. En cas de défaut de paiement, le client s'interdira de revendre ses stocks à concurrence de la quantité de produits impayés.

6.3 La présente clause n'empêche pas que les risques des marchandises soient transférés à l'acheteur dès leur mise à disposition conformément à l'article 4.2 et que celui-ci supporte tous les risques que la chose vendue peut occasionner ou subir pour quelque cause que ce soit.

A compter de la mise à disposition, l'acheteur est constitué dépositaire et gardien desdites marchandises.

Article 7 – Garanties

7.1 Garantie de conformité : Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le client passé un délai de 8 jours ouvrables à compter de la livraison des marchandises.

7.2 Garantie des vices cachés : la SICA SA ALICOOP garantit ses produits contre les vices cachés conformément à la loi, les usages et la jurisprudence. Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Ceux-ci s'entendent d'un défaut de réalisation du produit le rendant impropre à son usage et non susceptible d'être décelé par l'acheteur avant son utilisation.

7.3 Effet de la garantie : La responsabilité de la SICA SA ALICOOP est limitée au remplacement et au remboursement du prix des marchandises augmenté, le cas échéant, des frais exposés, sur justificatifs, et dont il sera démontré que ces marchandises sont affectées d'un vice caché, et sans que le client puisse prétendre à l'obtention de dommages et intérêts.

Dans tous les cas, la SICA SA ALICOOP ne sera tenue à aucune indemnisation envers le cocontractant pour accident aux personnes, dommages immatériels, dommages à des biens distincts de l'objet du contrat ou manque à gagner.

7.4 Exclusions : Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur. La garantie est exclue dans les cas suivants :

- Dès lors que les défauts et détériorations des marchandises livrées sont consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client,
- Dès lors qu'il a été fait usage de nos produits dans des conditions d'utilisation non prévues à cet effet.

Article 8 – Force majeure

8.1 Sont considérés comme cas de force majeure ou cas de fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant la SICA SA ALICOOP de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de notre société ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, l'impossibilité d'être approvisionné en matières premières, les épizooties, les barrières de dégel, les barrages routiers, la grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF et les ruptures d'approvisionnement pour une cause non imputable à notre société.

8.2 Dans de telles circonstances, la SICA SA ALICOOP préviendra le client dans les 48 heures de la date de survenance des événements, le contrat étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Article 9 – Protection des données

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la SICA SA ALICOOP et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue de ces travaux. Le responsable du traitement des données est la SICA SA ALICOOP - 46 route de la Gasse aux Loups - 79800 PAMPROUPX. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement SICA SA ALICOOP - 46 route de la Gasse aux Loups - 79800 PAMPROUPX ou dp@alicoop.net, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 10 – Attribution de juridiction

10.1 L'élection de domicile est faite par notre société, à son siège social : 46 route de la Gasse aux Loups – 79800 PAMPROUPX.

10.2 Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation, de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société, sera portée devant les juridictions compétentes de NIORT (79), quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et le mode de paiement et même en cas d'appel de la garantie ou de pluralité de défendeurs.

10.3 Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée par décision de justice, illégale, nulle, ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

Article 11 – Renonciation

Le fait pour la SICA SA ALICOOP de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Articles 12 – Droit applicable

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit, et à titre supplétif pour les ventes internationales de marchandises, par la convention de Vienne sur la vente internationale des marchandises.